



POUR LE TRI ET LA REDUCTION DES DECHETS

Le Saviez-vous !

DANS LA POUBELLE JAUNE, ON MET TOUT EN VRAC !

Dans la Métropole, la consigne est de mettre tous les déchets d'emballage en vrac dans les bacs jaunes. En effet, nos centres de tri ne sont pas équipés pour ouvrir les sacs

QUE SE PASSE-T-IL SI JE NE LE FAIS PAS ?

Tous les sacs qui arrivent en centre de tri sont dirigés vers les "refus de tri" c'est-à-dire vers le centre d'incinération où ils sont brûlés.
Domage pour des déchets recyclables !



Rejoignez nous sur
www.mouvementdepalier.fr